

Chambre de Commerce

Comprendre le statut unique

Si le statut unique pour salarié dont l'introduction a été votée par la Chambre des Députés en date du 29 avril 2008, doit contribuer à moderniser la législation sociale et à augmenter la compétitivité de l'économie nationale par une réduction de l'absentéisme, la fusion des organismes de sécurité sociale et une simplification administrative, son application concrète sur le terrain soulève encore de nombreuses questions. Afin de répondre aux interrogations des entreprises, la Chambre de Commerce organisera le lundi 29 septembre prochain de 8h30 à 12h30 une séance d'information sur les formalités pratiques du statut unique. La participation à la séance d'information est gratuite. <

> Inscriptions sous www.cc.lu